

CRISE DU CORONAVIRUS

PLAN DE SOUTIEN A LA MEDECINE LIBERALE : LE COUP DE GRACE DE LA CNAM

Paris, le 30 Avril 2020

Communiqué de Presse

La méthodologie **complexe** inventée dans les bureaux de la CNAM et du Ministère des Finances pour accompagner la perte d'activité des médecins libéraux est une injure à notre profession et à l'engagement total de tous les médecins spécialistes libéraux, sur le front des soins - et de la réflexion ! - depuis le premier jour de présence de la pandémie sur notre territoire.

Il en résulte une aide très largement insuffisante pour maintenir nos entreprises en état de fonctionnement et sans aucun rapport avec les difficultés que rencontrent les médecins spécialistes, les employés de leurs structures et leurs familles.

Comment certains syndicats dit représentatifs ont-ils pu accepter de participer à cette mascarade ? Et comment l'Etat a-t-il réussi le tour de force de ne pas traiter tous les soignants équitablement ?

Le constat est amer pour la profession : les médecins libéraux ne sont pas pris en considération au même titre que les établissements de soins qui bénéficient, sans distinction, d'une avance de 1/12^{ème} de leur chiffre d'affaires annuel de façon mensuelle. Or, l'activité en cabinets sera réduite pendant de long mois encore afin de faire respecter la sécurité des patients.

Le risque de fermeture de certains cabinets de spécialistes est réel et majeur pour ces héros du quotidien, dont les réalités de la pratique de terrain sont encore incroyablement méconnues et ignorées par nos autorités.

Sans investissements forts et immédiats pour préserver une médecine libérale spécialisée réactive, performante et présente partout et tout le temps, celle-ci risque de s'éteindre à petits feux et de participer à la lente dégradation de la qualité de notre système de santé. La faute en incombera à l'Etat.

Avenir Spé réitère donc ses propositions, **plus simples** à mettre en œuvre :

- Versement immédiat de 1/12^{ème} du chiffre d'affaires des structures libérales spécialisées ;
- Prise en charge réelle à terme de leurs charges, après négociation avec chaque spécialité, avec une compensation selon la perte d'activité dans le respect de l'ONDAM ;
- Une équité du soutien aux médecins du secteur 2 qui, comme les autres, ont été au front mais qui sont honteusement maltraités dans ce modèle de la CNAM, et qui n'auront d'autres solutions que de le répercuter plus tard pour sauver leurs cabinets.

Avenir Spé enjoint tous les syndicats de médecins libéraux - et plus largement l'ensemble des professionnels de santé - à dénoncer ce plan qui n'est pas à la hauteur des enjeux de la profession, de cette crise sanitaire et de notre pacte démocratique.

Contact Média Avenir Spé

Dr. Patrick GASSER, Président, 06 10 27 77 67

DGM Conseil, 01 40 70 11 89 (shahan@dgm-conseil.fr), Quentin (quentin.hua@dgm-conseil.fr)

Thomas (thomasdeclimens@dgm-conseil.fr)